

Image not found or type unknown



Récupérer la tva sur les travaux

Par **monyeolive**, le **29/07/2008** à **14:17**

bonjour,

Je suis un particulier ; je viens d'acheter une maison ; je loue le rez de chaussée en local commercial. J'ai assujetti les loyers à la TVA afin de la récupérer sur les travaux. Suis je obligé de créer une société ou une simple déclaration fiscal suffit elle ?

Merci